



ADNP

Admissions directes non programmées

Référencée par **DAC Somme** — Département de la Somme, 80

📅 Édition : 12 janvier 2026 ✎ Mise à jour : 21 juillet 2026 ⌚ Version 4



Informations générales

Type de dispositif : Appui à la coordination / Parcours

Parcours concernés

Gériatrie et maladies neurodégénératives



Mission

Contexte missions

Le dispositif permet la mise en relation avec une infirmière en charge de négocier une hospitalisation rapide en service hospitalier sans passage par les urgences, sur demande d'un médecin, surtout pour les personnes âgées de 75 ans et plus. Il vise à réduire les passages inutiles aux urgences, améliorer la réactivité des soins et faciliter la coordination entre ville et hôpital.

Liste des missions

- Permettre une hospitalisation directe en service hospitalier sans passage par les urgences
- Faciliter la demande d'admission par un médecin de ville ou du SAMU
- Organiser la coordination entre le médecin adresseur et l'hôpital pour la disponibilité des lits
- Réduire les passages évitables aux urgences
- Assurer une hospitalisation rapide souvent sous 48 heures
- Prendre en charge des situations cliniques nécessitant une hospitalisation non urgente mais rapide
- Offrir un accès rapide en hospitalisation de soins de suite et de réadaptation (SSR) ou en médecine de court séjour
- Soutenir la réadaptation et le maintien à domicile difficile
- Mettre en place des procédures d'admission adaptées aux réalités du territoire
- Favoriser la coopération avec les structures de soins de proximité, notamment les structures d'accès aux soins (SAS) et CPTS
- Réduire la congestion des services d'urgences hospitalières
- Améliorer la sécurité des patients par une prise en charge adaptée et rapide

En synthèse

Le dispositif d'admissions directes non programmées offre une voie rapide d'hospitalisation pour les personnes âgées nécessitant des soins non urgents mais rapides. Il repose sur une coordination étroite entre médecins et établissements, favorisant un accès sans passer par les urgences.

Contraintes

Le dispositif doit être contacté par un professionnel de proximité de la personne concerné L'admission est souvent limitée à un délai maximal de 48 heures après décision



médicale. L'organisation nécessite une régulation pour la gestion des lits disponibles. Le dispositif dépend de la réactivité des médecins prescripteurs et des équipes hospitalières. L'offre spécifique pour la Somme peut nécessiter une coordination locale avec les établissements et réseaux de soins.



Conditions d'accès

Accord du médecin généraliste :

L'admission nécessite une prescription ou accord explicite d'un médecin, souvent celui de ville ou du SAMU.

Critère d'âge :

Le dispositif cible particulièrement les personnes âgées de 75 ans et plus, bien que des cas spécifiques puissent concerner d'autres profils selon l'état clinique.

Prescription médicale :

Une prescription médicale validant la nécessité d'une hospitalisation rapide hors urgences est requise.



Besoins couverts

Accueil, orientation, évaluation, suivi

- Information / Orientation vers aides / soins

Consultations et soins

- Consultation / Évaluation médicale
- Évaluation gériatrique



Modalités

Modalités d'intervention

En structure sanitaire

Modalités de saisine

Admission en urgence

Saisine par le médecin traitant



Territoire d'intervention

Territoire : Départemental

Délai moyen d'intervention : Immédiat



Financement

Reste à charge usager : Non

Aides au financement

CPAM



Annuaire liés

- https://annuaire.appuisantesomme.fr/index.php?tg=addo%2Fmaiage_directory%2Fmain&idx=user.displayTypeList

Informations à titre indicatif. Données mises à jour le **21 juillet 2026**. Vérifiez auprès de l'organisme avant toute démarche.

Conformément au RGPD, certaines coordonnées personnelles ne sont pas affichées publiquement.

À PROPOS



Cairnova, édité par Alémiane

Cairnova est la plateforme propulsée par **Alémiane** qui aide les **Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC)** à structurer et partager leur offre territoriale d'accompagnement social, médico-social et sanitaire.

Réservée aux professionnels du parcours de santé : coordinateurs, contributeurs et partenaires institutionnels.

Alémiane conçoit des solutions numériques au service du parcours humain. Notre mission : faciliter l'accès aux dispositifs d'aide pour les personnes et leurs aidants, en équipant les DAC d'outils simples, performants et conformes au RGPD.

✉ jfpiat@alemiane.fr

🌐 alemiane.fr



DAC Somme

Présentation

Le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) de la Somme, porté par l'association Appui Santé Somme, accompagne les parcours de santé complexes sur l'ensemble du département. Il intervient auprès des professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux pour évaluer les situations, orienter vers les bonnes ressources et coordonner les intervenants — quel que soit l'âge, la pathologie ou le handicap de la personne accompagnée. Son objectif : favoriser le maintien à domicile, assurer la continuité des soins et soulager patients comme aidants face à des parcours souvent complexes. Basé à Amiens, avec des antennes à Abbeville et Montdidier, le DAC s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire (infirmiers, travailleurs sociaux, coordinateurs, psychologues, médecins) qui vient en appui des acteurs de terrain, sans jamais s'y substituer.

Coordonnées

- Amiens (siège) : 354 boulevard de Beauvillé – 80000 Amiens
- Abbeville : 26-28 rue de l'Hôtel Dieu – 80100 Abbeville
- Téléphone : 03 65 89 09 19
- Mail : contact-dac@appuisantesomme.fr



Plateforme **Cairnova** propulsée par **Alémiane**.

Fiche référencée par **DAC Somme**.

Cette fiche est aussi disponible en ligne : <https://www.cairnova.fr/espace-documentaire/dac-somme/admissions-directes-non-programmees>

Scanner pour accéder à la fiche en ligne

Plateforme Cairnova propulsée par Alémiane

